



**Contrecœur**  
sur le fleuve

**AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement E-101 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour l'acquisition d'un dégrilleur pour le traitement des eaux usées et travaux connexes**

---

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Contrecœur le 18 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Contrecœur, ce 29 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site de la Ville de Contrecœur en date du 29 août 2025 et en affichant sur le panneau d'affichage à l'intérieur de la mairie, conformément aux dispositions du Règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Contrecœur ce 29 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA